

Non classifié

DCD/DAC/EFF(2011)19

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

06-Dec-2011

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
Comité d'aide au développement**

DCD/DAC/EFF(2011)19
Non classifié

Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide

PARTENARIAT DE BUSAN POUR UNE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Document final du quatrième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée

1er décembre 2011

Ce document est disponible en format PDF uniquement.

Ce document contient le « Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement » – document final du quatrième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide – tel que présenté lors de sa cloture à Busan, République de Corée, le 1er décembre 2011.

Contact:

Mme. Brenda Killen, tél. +33 (0)1 45 24 83 72, courriel: brenda.killen@oecd.org

M. Robin Ogilvy, tél. +33 (0)1 45 24 94 48, courriel: robin.ogilvy@oecd.org

JT03312974

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais



부산 세계개발원조총회

**4^e Forum à Haut Niveau
sur l'Efficacité de l'Aide**

29 nov – 1^{er} déc 2011, Busan, Corée

**PARTENARIAT DE BUSAN POUR UNE COOPÉRATION EFFICACE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT**

**QUATRIÈME FORUM À HAUT NIVEAU SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE, BUSAN, RÉPUBLIQUE DE CORÉE,
29 NOVEMBRE – 1 DÉCEMBRE 2011**

1. Nous, Chefs d'État, Ministres et représentants de pays en développement et de pays développés, responsables d'institutions multilatérales et bilatérales, représentants de différents types d'organisations publiques, de la société civile, privées, parlementaires, locales et régionales réunis ici à Busan, en République de Corée, reconnaissons être unis dans le cadre d'un nouveau partenariat de plus vaste portée et plus solidaire que jamais, s'appuyant sur des principes partagés, des objectifs communs et des engagements différentiels au service d'un développement international efficace.
2. La nature, les modalités et les responsabilités qui s'appliquent à la coopération sud-sud diffèrent de celles qui s'appliquent à la coopération nord-sud. Cependant, nous reconnaissons faire tous partie d'un programme de développement auquel nous participons sur la base d'objectifs communs et de principes partagés. Dans ce contexte, nous encourageons des efforts accrus pour soutenir une coopération efficace spécifique à la situation de chacun de nos pays. Les principes, engagements et actions convenus dans le document final de Busan serviront de référence aux partenaires sud-sud sur une base volontaire.
3. Le monde se trouve à un moment charnière en matière de développement. La pauvreté et les inégalités demeurent l'enjeu essentiel. La Déclaration du Millénaire a défini la mission universelle que nous avons à accomplir au service du développement et, à moins de quatre ans de l'échéance fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'instauration d'une croissance vigoureuse, pérenne et partagée et du travail décent dans les pays en développement est une urgence primordiale. De plus, la Déclaration stipule que la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance fait partie intégrante de nos efforts de développement. Nos objectifs de développement ne sont nulle part plus urgents que dans les États fragiles et ceux qui sont touchés par un conflit. La volonté politique est indispensable pour parvenir à relever ces défis.
4. Nous réaffirmons nos engagements pour le développement, tout en étant conscients que le monde a profondément changé depuis les débuts de la coopération pour le développement il y a plus de 60 ans. Les évolutions économiques, politiques, sociales et technologiques ont révolutionné le monde dans lequel nous vivons. Mais la pauvreté, les inégalités et la faim persistent. Éradiquer la pauvreté et s'attaquer aux phénomènes planétaires et régionaux qui ont des conséquences néfastes pour les citoyens des pays en développement sont des conditions centrales à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et à l'avènement d'une économie mondiale plus solide et plus

résiliente. La réussite de notre action dépendra des résultats et de l'impact des efforts et des investissements que nous ferons en commun pour répondre à des défis tels que les pandémies, le changement climatique, le ralentissement de l'activité économique, la crise des prix alimentaires et énergétiques, les conflits, les situations de fragilité et la vulnérabilité face aux chocs et aux catastrophes naturelles.

5. L'architecture de la coopération pour le développement est également plus complexe aujourd'hui, s'appuyant sur une multitude d'acteurs, qu'il s'agisse d'États ou non, de même que sur une coopération entre des pays à différents stades de développement qui, pour beaucoup, sont des pays à revenu intermédiaire. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, les nouvelles formes de partenariat public-privé, et les autres instruments et modalités de développement ont pris une place plus importante, complémentaire des formes Nord-Sud de coopération.

6. Bien des avancées sont à mettre à l'actif de la coopération internationale pour le développement. Lorsque nous nous sommes réunis à Monterrey il y a dix ans, nous avons reconnu que l'augmentation du volume des financements pour le développement devait aller de pair avec une action plus efficace, pour générer des résultats pérennes et transparents pour tous les citoyens. Le dialogue que nous menons à Busan repose sur les fondements jetés par les précédents Forums de Haut Niveau, qui, comme le montrent les faits, demeurent pertinents, et qui ont contribué à améliorer la qualité de la coopération pour le développement. Nous sommes cependant conscients que les progrès ont été inégaux et qu'ils ne sont allés ni assez vite ni assez loin. Nous réaffirmons chacun nos engagements respectifs et nous concrétiserons pleinement les actions auxquelles nous avons déjà souscrit.

7. Nous pouvons et devons améliorer et accélérer nos efforts. Nous nous engageons à moderniser, approfondir et élargir notre coopération, en y associant des acteurs étatiques et non étatiques désireux d'influer sur un programme d'action jusqu'à récemment dominé par un groupe restreint d'acteurs du développement. À Busan, nous construisons un nouveau partenariat mondial pour le développement, ouvert à la diversité et tenant compte des rôles distincts que toutes les parties prenantes de la coopération peuvent jouer au service du développement.

8. Notre partenariat s'appuie sur un socle de principes communs où toutes les formes de coopération trouvent leur place. Néanmoins, la façon dont ces principes sont appliqués diffère selon les pays et leur stade de développement et selon les types de parties prenantes, publiques ou privées. Les enseignements de l'expérience devraient être partagés entre tous les acteurs de la coopération pour le développement. Nous nous félicitons des perspectives qu'offre la pluralité des approches de la coopération pour le développement, telles que la coopération sud-sud, de même que de la contribution des organisations de la société civile et des acteurs privés ; nous œuvrerons ensemble à consolider les réalisations et les innovations auxquelles elles donnent lieu et à en tirer les leçons, tout en appréciant leurs caractéristiques propres et leurs mérites respectifs.

9. Le but ultime de nos engagements envers une coopération efficace est l'obtention de résultats de développement pérennes. Si la coopération pour le développement n'est qu'un élément de la solution, elle n'en joue pas moins un rôle catalyseur indispensable pour favoriser l'éradication de la pauvreté, la protection sociale, la croissance économique et un développement pérenne. Nous réaffirmons nos engagements respectifs à accroître la coopération pour le développement. Une coopération plus efficace ne devrait pas conduire à une réduction des ressources pour le développement. Au fil du temps, il faudra progressivement accroître l'indépendance à l'égard de l'aide, en tenant toujours compte des conséquences qui peuvent en découler pour les populations et

les pays les plus pauvres. Durant ce processus, il sera essentiel d'examiner l'interdépendance et la cohérence de toutes les politiques publiques – et pas seulement des politiques de développement – pour permettre aux pays de pleinement tirer parti des opportunités associées à l'investissement et au commerce international, et d'étendre leurs marchés financiers nationaux.

10. Dans le cadre de nos partenariats pour consolider et optimiser les résultats obtenus au regard du développement, nous prendrons des initiatives en vue de faciliter, de démultiplier et de renforcer l'impact des diverses sources de financement en faveur d'un développement pérenne et solidaire, notamment par la fiscalité et la mobilisation des ressources intérieures, l'investissement privé, l'aide pour le commerce, l'action philanthropique, les financements publics non concessionnels et le financement climatique. Parallèlement, de nouveaux instruments financiers, options d'investissement, formules de mise en commun des technologies et des connaissances, ainsi que des partenariats public-privé, sont requis.

Des principes partagés au service de buts communs

11. Dans le cadre de notre pleine adhésion à la diversité qui sous-tend notre partenariat et au rôle catalytique de la coopération pour le développement, nous partageons des principes communs qui constituent – dans le respect des accords et engagements internationaux relatifs aux droits humains, au travail décent, à l'égalité entre femmes et hommes, à la durabilité environnementale et aux personnes handicapées – le fondement de notre coopération au service d'un développement efficace :

- a) *L'appropriation des priorités de développement par les pays en développement.* Les partenariats pour le développement ne peuvent réussir que s'ils sont conduits par les pays en développement, en mettant en œuvre des approches adaptées aux situations et aux besoins propres à chaque pays.
- b) *L'orientation vers les résultats.* Nos investissements et nos efforts doivent produire un effet durable de réduction de la pauvreté et des inégalités, de développement pérenne, ainsi que de renforcement des capacités des pays en développement, à travers l'alignement sur les priorités et les politiques que ceux-ci ont eux-mêmes définies.
- c) *Des partenariats pour le développement ouverts à tous.* L'ouverture, la confiance, le respect mutuel et l'apprentissage constituent la clé de voûte de partenariats efficaces qui favorisent la réalisation des objectifs de développement en tenant compte de la diversité et de la complémentarité des rôles de tous les acteurs.
- d) *La transparence et la redevabilité réciproque.* La redevabilité mutuelle et la redevabilité aux destinataires de nos actions de coopération, ainsi qu'à nos citoyens, organisations, mandants et parties prenantes respectifs, est indispensable pour garantir l'obtention de résultats. Des pratiques transparentes constituent le socle d'une redevabilité renforcée.

12. Ces principes communs guideront les actions que nous mènerons en vue de :

- a) approfondir, étendre et concrétiser l'appropriation démocratique des politiques et des processus de développement ;

- b) intensifier nos efforts pour obtenir des résultats tangibles et durables. À cette fin, nous devons mieux gérer, suivre évaluer et faire connaître les progrès réalisés, accroître notre soutien, renforcer les capacités nationales, et mobiliser diverses ressources et prendre des initiatives propres à produire un effet de levier sur les résultats en matière de développement ;
- c) élargir le soutien en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, en aidant à adapter ces partenariats horizontaux à une plus grande diversité de contextes et de besoins des pays ;
- d) soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour faciliter, amplifier et renforcer l'impact des diverses activités et modes de financement de leur développement, en s'assurant que ces diverses formes de coopération aient un effet catalytique sur le développement.

13. Nous sommes conscients de l'urgence qui entoure la concrétisation de ces actions. Il est impératif de commencer à les mettre en œuvre *maintenant* – ou d'accélérer les efforts déjà engagés – si l'on veut que notre approche actualisée du partenariat ait le maximum d'impact sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici à 2015, de même que sur les résultats développementaux à plus long terme. Nous nous tiendrons mutuellement redevables de la mise en œuvre de nos actions respectives dans les pays en développement et à l'échelle internationale. Tout en nous concentrant sur les échelons locaux de mise en œuvre, nous constituerons un nouveau Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement, ouvert à tous, afin d'en soutenir la mise en œuvre au niveau politique.

Concrétiser le changement : des actions complémentaires pour atteindre des buts communs

Inclusion de nouveaux acteurs sur la base de principes partagés et d'engagements différentiels

14. La complexité de l'architecture de la coopération pour le développement aujourd'hui témoigne d'une évolution par rapport au paradigme nord-sud. Se distinguant de la relation traditionnelle qui concerne les fournisseurs d'aide, les pays bénéficiaires, les nations en développement et un nombre d'économies émergentes sont devenus des fournisseurs importants de coopération sud-sud pour le développement. Ceux-ci restent des pays en développement et sont toujours confrontés à la pauvreté. Aussi, ils restent éligibles à la coopération au développement fournie par d'autres et, pour autant, ils ont une responsabilité croissante dans le partage d'expériences et la coopération avec d'autres pays. La Déclaration de Paris n'a pas pris en compte la dimension complexe de ces nouveaux acteurs tandis que le Programme d'Action d'Accra a reconnu leur importance et leurs spécificités. Si la coopération nord sud reste la forme principale de la coopération au développement, la coopération sud-sud continue d'évoluer, en fournissant des ressources diverses additionnelles pour le développement. A Busan, nous faisons désormais tous partie intégrante d'un nouvel agenda plus ouvert à tous auquel ces acteurs participent sur la base d'objectifs communs, de principes partagés et d'engagements différentiels. Sur cette base, nous accueillons favorablement l'inclusion de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs.

Renforcer la qualité et l'efficacité de la coopération pour le développement

15. Des progrès ont été faits dans la mise en œuvre du programme d'action pour l'efficacité de l'aide, mais des défis majeurs subsistent. Les faits montrent que, malgré les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de nos engagements respectifs, bon nombre des principes qui sous-tendent la Déclaration de Paris et le Programme d'Action d'Accra ont contribué à améliorer la qualité, la transparence et l'efficacité de la coopération pour le développement.

16. Nous maintiendrons un engagement politique à haut niveau afin de garantir le respect des engagements pris ici, à Busan. Dans ce contexte, ceux d'entre nous qui ont approuvé les actions mutuellement convenues à Paris et Accra intensifieront leurs efforts pour concrétiser pleinement nos engagements respectifs. Un ensemble croissant d'acteurs – incluant les pays à revenu intermédiaire, les partenaires dans la coopération sud-sud et triangulaire et les organisations de la société civile – se sont joints aux autres acteurs depuis Paris et Accra pour forger un programme plus large et plus inclusif, embrassant leurs engagements respectifs et différents avec des principes partagés.

17. Prenant appui sur les informations issues du suivi périodique et de l'évaluation indépendante de la Déclaration de Paris, nous serons guidés par le souci d'assurer l'obtention de résultats durables qui répondent aux besoins prioritaires des pays en développement, et nous procéderons aux changements urgents qui s'imposent pour améliorer l'efficacité de nos partenariats au service du développement.

18. Ensemble, nous concentrerons davantage nos efforts sur l'obtention de résultats en matière de développement. À cette fin :

- a) les efforts déployés et les plans définis par les pays en développement pour renforcer leurs institutions essentielles et leur politiques seront soutenus au moyen d'approches visant à gérer – et non à éviter – les risques, notamment à travers la mise au point de cadres conjoints de gestion des risques avec les fournisseurs de coopération pour le développement ;
- b) lorsqu'ils sont initiés par les pays en développement, les cadres et plateformes de résultats transparents et pilotés par les pays à leur propre niveau seront adoptés comme outils communs pour tous les acteurs concernés, pour s'en servir pour l'évaluation des performances, laquelle reposera sur un nombre raisonnable d'indicateurs de moyens et de résultats, élaborés d'après les priorités et les objectifs de développement des pays en développement. Les fournisseurs de coopération pour le développement réduiront au minimum leur utilisation de cadres supplémentaires, s'abstenant de demander l'adoption d'indicateurs de performance qui ne soient pas en accord avec les stratégies de développement des pays ;
- c) nous travaillerons en partenariat à la mise en œuvre d'un Plan d'Action global de renforcement des capacités statistiques nécessaires pour pouvoir suivre les progrès réalisés, évaluer l'impact produit, assurer une gestion du secteur public rationnelle et axée sur les résultats, et mettre en évidence les questions stratégiques sur lesquelles doivent porter les décisions des pouvoirs publics ;
- d) dans le cadre de l'intensification de nos efforts pour que des examens mutuels soient entrepris dans tous les pays en développement, nous encourageons l'ensemble des acteurs de la coopération pour le développement à participer activement à ces exercices ;
- e) en application du Programme d'Action d'Accra, nous accélérerons nos efforts pour délier notre aide. En 2012, nous examinerons nos plans en ce sens. En plus de permettre une utilisation plus efficace des ressources, le déliement peut représenter des opportunités pour les achats locaux, le développement des affaires, l'emploi et la génération de revenus pour les pays en développement. Nous améliorerons la qualité, la cohérence et la transparence de nos rapports sur le statut de notre aide en regard au déliement.

19. L'utilisation et le renforcement des systèmes des pays en développement restent au centre de nos efforts pour construire des institutions efficaces. Nous nous appuierons sur nos engagements respectifs tels que définis dans la Déclaration de Paris et le Programme d'Action d'Accra pour :

- a) utiliser les systèmes nationaux comme approche par défaut pour les programmes de coopération au développement à l'appui des activités gérées par le secteur public, en travaillant avec et en respectant les structures de gouvernance qui s'appliquent à la fois au fournisseur de coopération pour le développement et au pays en développement.
- b) Évaluer conjointement les systèmes nationaux en utilisant des outils de diagnostic approuvés par tous. Sur la base des résultats de ces évaluations, les fournisseurs de

coopération au développement décideront de leur niveau d'utilisation des systèmes nationaux. Lorsqu'une pleine utilisation des systèmes nationaux n'est pas possible, le fournisseur de coopération au développement présentera les raisons de cette non-utilisation et discutera avec le gouvernement de ce qui serait indispensable pour évoluer vers une pleine utilisation, y compris grâce à la mobilisation d'une assistance ou à des changements nécessaires en appui aux systèmes nationaux. L'utilisation et le renforcement des systèmes nationaux devraient s'intégrer dans le cadre général du développement de capacités nationales pour des résultats durables.

20. Reconnaissant que l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour un développement concret, nous devons accélérer nos efforts pour faire de ces notions des réalités, en mettant en place des programmes de développement axés sur les priorités des pays. La réduction des inégalités hommes-femmes est à la fois une fin en soi et une condition préalable à l'instauration d'une croissance solidaire et pérenne. Tout en redoublant nos efforts pour concrétiser nos engagements antérieurs, nous nous appliquerons à :

- a) accélérer et intensifier nos efforts pour collecter, diffuser, harmoniser et mettre pleinement à profit des données ventilées par sexe afin d'éclairer les décisions stratégiques et guider l'investissement, en veillant de même à ce que les dépenses publiques soient dûment ciblées pour bénéficier aux femmes comme aux hommes ;
- b) intégrer les objectifs d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes dans les mécanismes de redevabilité, sur la base des engagements internationaux et régionaux ;
- c) prendre en compte l'objectif d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes dans tous les aspects des efforts que nous déployons pour le développement, y compris pour la construction de la paix et le renforcement de l'État.

21. Les parlements et les administrations locales jouent un rôle essentiel pour resserrer les liens entre l'État et les citoyens et assurer une appropriation démocratique et à large assise des programmes de développement des pays. Pour faciliter leur contribution, nous nous appliquerons à :

- a) accélérer et intensifier la mise en œuvre des engagements souscrits pour consolider le rôle des parlements en matière de supervision des processus de développement, notamment par un soutien au renforcement de leurs capacités, sur la base de ressources adéquates et de plans d'action clairement définis ;
- b) continuer à soutenir les administrations locales pour leur permettre d'assumer plus pleinement leur rôle de fourniture de services et au-delà, dans l'optique de favoriser la participation et la redevabilité aux échelons intranationaux.

22. Les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle déterminant dans la possibilité pour les personnes de faire valoir leurs droits, dans la promotion des approches fondées sur les droits, dans la définition des politiques de développement et de partenariats, et dans leur mise en œuvre. Elles assurent aussi la fourniture de services dans des domaines venant en complément à ceux fournis par l'État. Par conséquent, nous nous appliquerons à :

- a) respecter pleinement nos engagements respectifs en vue de permettre aux OSC de jouer leur rôle d'actrices indépendantes du développement, en veillant tout particulièrement à

créer un environnement cohérent avec les droits internationaux agréés, propice à une maximisation de leur contribution au développement ;

- b) encourager les OSC à suivre des pratiques qui renforcent leur redevabilité et leur contribution à l'efficacité du développement, guidées par les Principes d'Istanbul et le Cadre International des OSC pour un Développement Efficace.

Une coopération transparente et responsable

23. Nous nous emploierons à améliorer la disponibilité de l'information sur la coopération pour le développement et les autres ressources consacrées au développement, et à la rendre plus accessible au public, en partant de nos engagements respectifs dans ce domaine. À cette fin, nous nous appliquerons à :

- a) rendre publiques toutes les informations relatives aux activités de développement financées sur fonds publics, à leur financement, termes et conditions, et à leur contribution à l'obtention de résultats en matière de développement sauf réserves légitimes concernant des informations commercialement sensibles ;
- b) faire porter notre effort sur l'établissement, au niveau des pays, de systèmes transparents de gestion des finances publiques et de gestion de l'information relative à l'aide, et sur le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs concernés à faire meilleur usage des informations en question dans le processus de décision et à promouvoir la redevabilité ;
- c) Appliquer un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement, prenant en compte l'activité de notification statistique du CAD de l'OCDE et des efforts complémentaires de l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide et des autres efforts en ce sens. Ce standard doit répondre aux besoins d'information des pays en développement et des acteurs non étatiques, en cohérence avec les besoins nationaux. Nous nous entendrons sur cette norme et publierons nos calendriers de mise en œuvre respectifs d'ici à décembre 2012, dans l'optique de son application complète d'ici à décembre 2015.

24. Nous travaillerons également à rendre la coopération au développement intrinsèquement plus prévisible. A cette fin:

- a) pour ceux d'entre nous qui se sont engagés à travers le Programme d'Action d'Accra à améliorer la prévisibilité à moyen terme : nous mettrons entièrement en œuvre nos engagements dans ce domaine, en introduisant les réformes qui sont nécessaires. D'ici 2013, nous fournirons des informations disponibles, régulières et sur une période de trois à cinq ans concernant les dépenses futures et les plans de mise en œuvre, comme convenu à Accra avec tous les pays en développement avec lesquels nous coopérons. Les autres acteurs viseront à fournir aux pays en développement une information en temps voulu et appropriée sur leurs intentions concernant la coopération future, sur le moyen terme.

25. Nous nous félicitons de la diversité des acteurs de la coopération pour le développement. Les pays en développement mèneront la consultation et les efforts de coordination pour gérer cette diversité à l'échelon des pays, tandis qu'il incombe aux fournisseurs d'assistance pour le

développement de réduire la fragmentation et de contenir la prolifération des canaux de l'aide. Nous veillerons à ce que les initiatives que nous prenons pour réduire la fragmentation n'entraînent pas une diminution du volume et de la qualité des ressources disponibles au soutien du développement. À cette fin :

- a) nous aurons davantage recours, d'ici 2013, aux mécanismes de coordination dirigés par les pays eux-mêmes, y compris la division du travail, ainsi qu'à des approches programmes, à des programmations conjointes et à la coopération déléguée ;
- b) nous renforcerons la cohérence de nos politiques en matière d'institutions multilatérales, de fonds et de programmes mondiaux. Nous ferons une utilisation efficace des canaux multilatéraux existant en nous concentrant sur ceux qui sont performants. Nous travaillerons à réduire la prolifération de ces canaux, et nous nous mettrons d'accord, d'ici à la fin de 2012, sur des principes et des instructions pour guider nos efforts communs. Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs engagements respectifs sur l'efficacité de l'aide, les organisations multilatérales et les fonds et programmes mondiaux renforceront leur participation aux mécanismes de coordination et de redevabilité mutuelle à l'échelon des pays, des régions et au niveau mondial ;
- c) nous accélérerons nos efforts pour résoudre la question des pays qui reçoivent un appui insuffisant en convenant, d'ici à la fin de 2012, de principes qui guideront nos actions pour faire face à ce défi. Ces efforts concerneront tous les flux financiers de la coopération au développement ;
- d) les fournisseurs de coopération pour le développement intensifieront et accéléreront les efforts qu'ils déploient pour résoudre le problème de l'insuffisante délégation de pouvoir à leur personnel présent sur le terrain. Ils examineront tous les aspects de leurs activités, y compris la délégation de la compétence financière, la question du personnel, ainsi que les rôles et responsabilités relatifs à la conception et à la mise en œuvre des programmes ; ils prendront des mesures pour remédier aux blocages qui subsistent.

Promouvoir un développement durable dans les situations de conflit et de fragilité

26. Pour une grande partie des États fragiles, les Objectifs du Millénaire pour le Développement semblent hors d'atteinte. La réalisation de ces objectifs dépendra de notre aptitude collective à comprendre les défis particuliers auxquels font face les États fragiles, à surmonter ces défis et à promouvoir le socle d'un développement pérenne. Nous accueillons favorablement la « Nouvelle Donne » développée par le Dialogue International sur la Consolidation de la Paix et le Renforcement de l'État, y compris le groupe du g7+ constitué d'États fragiles et affectés par les conflits. Ceux d'entre nous qui ont endossé la « Nouvelle Donne » poursuivrons les actions pour sa mise en œuvre et, dans cet esprit, nous utiliserons :

- a) les Objectifs de Consolidation de la Paix et de Renforcement de l'État – qui donnent la priorité à une action politique prenant en compte les intérêts de tous, à la sécurité des populations, à la justice, aux fondements de la vie économique, aux revenus et aux services appropriés – comme fondation importante permettant de progresser vers les OMD pour travailler dans les pays fragiles et affectés par des conflits.

- b) « *FOCUS* » – concentrer notre attention sur un nouveau mode d’engagement dans les États fragiles, défini et conduit par les pays.
- c) « *TRUST* » – construire la confiance à travers un ensemble d’engagements permettant d’accroître la transparence, de gérer les risques en vue de l’utilisation des systèmes nationaux, de renforcer les capacités nationales et d’améliorer la ponctualité et la prévisibilité de l’aide, pour réaliser de meilleurs résultats.

Nouer des partenariats afin de renforcer la résilience et de réduire la vulnérabilité face aux situations difficiles

27. Nous devons veiller à ce que les stratégies et programmes de développement visent en priorité à favoriser la résilience, face aux chocs, des populations et des sociétés les plus exposées, en particulier dans les contextes de grande vulnérabilité qui caractérisent, par exemple, les petits États insulaires en développement. Investir dans la résilience et la réduction des risques est un moyen d’optimiser et de pérenniser nos efforts de développement. À cette fin :

- a) les pays en développement prendront l’initiative en intégrant la résilience face aux chocs et les mesures de gestion des catastrophes dans leurs propres politiques et stratégies ;
- b) en réponse aux besoins exprimés par les pays en développement, nous unirons nos efforts pour investir, à l’intention des communautés à risque, dans des infrastructures et des systèmes de protection sociale de nature à accroître la résistance aux chocs. De plus, nous accroîtrons les ressources et renforcerons les outils de planification et les compétences en rapport avec la gestion des catastrophes à l’échelon national et régional.

De l'aide efficace à la coopération pour un développement efficace

28. L'aide n'est qu'une partie de la solution au problème du développement. L'heure est maintenant venue d'élargir notre perspective et notre attention, de l'efficacité de l'aide vers les défis d'un développement efficace. Ceci constitue un nouveau cadre dans lequel :

- a) le développement a pour moteur une croissance forte, durable et partagée ;
- b) les recettes propres des gouvernements contribuent de façon croissante au financement de leurs besoins pour le développement. En retour, les gouvernements sont davantage redevables auprès de leurs citoyens des résultats obtenus dans ce domaine ;
- c) des institutions étatiques et non étatiques efficaces définissent et appliquent les mesures requises pour leurs propres réformes et s'en tiennent mutuellement responsables ;
- d) les pays en développement s'intègrent de plus en plus, tant à l'échelon régional qu'au niveau mondial, créant des économies d'échelle qui les aideront à mieux affronter la concurrence dans l'économie mondiale.

A cet effet, nous réexaminerons ce à quoi et la façon avec laquelle l'aide doit être utilisée, en ayant à l'esprit le souci de respecter les droits, normes et principes reconnus au niveau international, afin que l'aide ait un effet catalyseur sur le développement.

29. L'existence de politiques et d'institutions efficaces est déterminante pour un développement pérenne. Les institutions assurant des fonctions essentielles de l'État devraient, lorsque cela est nécessaire, être davantage renforcées, en même temps que les politiques et pratiques des fournisseurs de coopération pour le développement, afin de faciliter l'effet de levier sur les ressources d'aide par les pays partenaires. Les pays en développement prendront la tête des efforts pour renforcer ces institutions, en s'adaptant aux contextes locaux et aux différents états de développement. Dans ce but, nous allons :

- a) appuyer la mise en œuvre de changements en matière d'institutions et de politiques, menés par les pays en développement, ouvrant la voie à une mobilisation des ressources et une fourniture de services efficaces. Ceci inclut les institutions aux niveaux nationaux et infranational, les organisations régionales, les parlements et la société civile.
- b) évaluer les institutions, les systèmes et les besoins en termes de développement des capacités, sous la direction des pays en développement.
- c) soutenir la production de meilleures données sur les performances institutionnelles, pour informer la formulation des politiques, leur mise en œuvre et leur redevabilité, sous la direction des pays en développement
- d) approfondir notre connaissance sur les déterminants du succès des réformes institutionnelles, en nous engageant dans l'échange de savoir et d'expérience aux niveaux régionaux et mondiaux.

La coopération sud-sud et la coopération triangulaire au service d'un développement durable

30. Les actions qui concourent à l'avènement d'un développement pérenne dépassent largement la seule coopération financière, pour mettre à contribution les connaissances et l'expérience du développement de l'ensemble des acteurs et des pays. La coopération sud-sud et la

coopération triangulaire ont le potentiel de transformer les politiques et approches des pays en développement vis-à-vis de la fourniture de services en apportant des solutions qui sont efficaces, d'initiative locale, et adaptées au contexte de chaque pays.

31. Nous prenons acte de ce que de nombreux pays participant à la coopération sud-sud sont à la fois source et destination de ressources et de savoir-faire divers, et que cette situation doit enrichir la coopération sans pour autant que soit compromise l'admissibilité de ces pays à bénéficier de l'appui d'autres pays. Nous renforcerons le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel:

- a) en recourant davantage – lorsque cela semble pertinent – aux approches triangulaires de la coopération pour le développement ;
- b) en faisant davantage appel à la coopération sud-sud et à la coopération triangulaire, étant donné la contribution positive que ces approches ont apportées à ce jour et les synergies qu'elles offrent ;
- c) en encourageant le développement des réseaux d'échange de connaissances, d'apprentissage entre pairs et de coordination entre les acteurs de la coopération sud-sud, qui constituent des moyens de faciliter l'accès des pays en développement à d'importants gisements de connaissances.
- d) en soutenant les efforts de renforcement des capacités locales et nationales pour un engagement efficace dans la coopération sud-sud et triangulaire.

Secteur privé et développement

32. Nous sommes conscients du rôle essentiel que joue le secteur privé dans la promotion de l'innovation, la création de richesses, de revenus et d'emplois, et dans la mobilisation des ressources intérieures, ce qui contribue à la réduction de la pauvreté. Par conséquent, nous nous appliquerons à :

- a) coopérer avec les associations professionnelles, les organisations syndicales et d'autres organismes représentatifs afin d'améliorer le cadre juridique, réglementaire et administratif nécessaire pour promouvoir l'investissement privé, et afin aussi d'assurer la création d'un cadre politique et réglementaire propice au développement du secteur privé, à l'accroissement de l'investissement direct étranger, à l'établissement de partenariats public-privé, au renforcement de filières de productions respectueuses de l'équité et accordant une attention particulière aux dimensions nationales et régionales, et à l'intensification des efforts à l'appui des objectifs de développement ;
- b) faciliter la participation du secteur privé à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, afin de favoriser l'instauration d'une croissance pérenne et la réduction de la pauvreté ;
- c) développer davantage les mécanismes financiers novateurs en vue de mobiliser des financements privés à l'appui d'objectifs de développement communs ;
- d) promouvoir « l'aide pour le commerce » en tant que moteur du développement durable, concentré sur les résultats et les impacts, afin de renforcer les capacités productives, de contribuer à remédier aux défaillances du marché, de renforcer l'accès aux marchés

financiers et de promouvoir des approches propres à atténuer les risques auxquels sont confrontés les acteurs du secteur privé ;

- e) inviter des représentants des secteurs public et privé et des organisations qui leur sont apparentées à jouer un rôle actif dans la recherche des moyens de faire progresser à la fois les résultats en matière de développement et les résultats au niveau des entreprises afin que les uns et les autres se renforcent mutuellement.

Combattre la corruption et les flux illicites

33. La corruption est un fléau qui nuit considérablement au développement à travers du monde car elle détourne des ressources qui pourraient servir à le financer. Elle compromet la qualité des institutions chargées de la gouvernance et met en péril la sécurité humaine. Elle alimente souvent la criminalité et contribue à créer des situations de conflit et de fragilité. Nous intensifierons nos efforts conjoints pour combattre la corruption et les flux illicites, conformément à la Convention des Nations unies contre la corruption et à d'autres accords auxquels nous sommes parties tels que la Convention Anti-corruption de l'OCDE. À cette fin, nous nous appliquerons à :

- a) mettre pleinement en œuvre les engagements auxquels nous avons respectivement souscrit pour éliminer la corruption, en mettant en œuvre nos lois et en faisant la promotion d'une culture de tolérance zéro vis-à-vis de toutes les formes de corruption. Nous nous efforcerons pour ce faire de renforcer la transparence budgétaire, de consolider les mécanismes indépendants permettant de faire appliquer la loi et de protéger les dénonciateurs ;
- b) accélérer les efforts déployés individuellement pour combattre les flux financiers illicites, en renforçant les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux, en s'attaquant à la fraude fiscale, et en consolidant les politiques nationales et internationales, les cadres juridiques et les dispositifs institutionnels permettant de retrouver, de geler et de restituer les avoirs illicites. Ceci inclut l'assurance de la mise en œuvre d'une législation et de pratiques propres à faciliter une coopération internationale efficace.

Financement climatique

34. Le financement climatique à l'échelle mondiale devrait s'accroître sensiblement à moyen terme. Conscients que ces flux de ressources sont porteurs d'opportunités mais aussi de défis, nous nous efforcerons de promouvoir la cohérence, la transparence et la prévisibilité de l'ensemble de nos approches de la finance climatique et de la coopération au développement au sens large, ce qui inclut de :

- a) continuer à soutenir les politiques et la planification visant à parer au changement climatique en tant que partie intégrante des plans nationaux de développement des pays en développement, et faire en sorte – le cas échéant – que ces mesures soient financées, mises en œuvre et suivies de façon transparente via les systèmes des pays en développement ;
- b) continuer à partager les enseignements dégagés en matière d'efficacité du développement avec les entités traitant des activités liées au climat et faire en sorte que la coopération au développement au sens large bénéficie aussi des innovations provenant de la finance liée au climat.

L'avenir : agir en partenariat vers la réalisation des OMD et au-delà

35. Nous nous rendrons mutuellement compte des progrès réalisés au regard des engagements et des actions convenus à Busan, ainsi que de ceux énoncés dans la Déclaration de Paris et dans le Programme d'Action d'Accra. À cette fin, nous nous appliquerons à :

- a) à l'échelon de chaque pays en développement, nous mettre d'accord sur des cadres fondés sur les besoins et les priorités des pays, permettant le suivi des progrès et la promotion de la redevabilité mutuelle des efforts entrepris pour améliorer l'efficacité de notre coopération et, au delà, les résultats du développement. Les pays en développement seront à la tête de l'élaboration de ces cadres qui, avec les indicateurs et les objectifs convenus, répondront à leurs besoins spécifiques, et seront ancrés dans leurs politiques d'aide et de développement. Les résultats de ces exercices seront rendus publics ;
- b) nous mettre d'accord, d'ici juin 2012, sur un ensemble sélectif et pertinent d'indicateurs et d'objectifs à travers lesquels nous suivrons les progrès de façon continue, en soutenant la redevabilité internationale et régionale de la mise en œuvre de nos engagements. Nous nous baserons sur les initiatives menées par les pays en développement, et tirerons les leçons des efforts déjà entrepris à l'échelle internationale pour mesurer l'efficacité de l'aide. Nous réexaminerons ces dispositions dans le cadre de la revue des engagements postérieurs aux OMD. Nous publierons périodiquement les résultats de ces exercices ;
- c) soutenir aux niveaux national et régional les initiatives pilotées par les pays en développement qui renforcent les capacités de suivi et d'évaluation des efforts déployés pour améliorer l'efficacité du développement.

36. Nous convenons que le renforcement de notre coopération, et l'adhésion à la fois à des objectifs communs et à des engagements différentiels, exige un soutien politique de haut niveau s'inscrivant dans la durée, et un espace ouvert de dialogue, d'apprentissage et de responsabilité mutuelle à l'échelle mondiale. Les organisations régionales peuvent, et doivent, jouer un rôle important pour soutenir la mise en œuvre à l'échelon des pays, et faire le lien entre les priorités des pays et les efforts menés à l'échelle mondiale. Le Forum de Coopération au Développement des Nations Unies est aussi invité à jouer un rôle consultatif dans la mise en œuvre des engagements convenus à Busan. À cette fin, nous nous appliquerons à :

- a) établir un nouveau Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement, représentatif et ouvert à tous les acteurs, en vue de soutenir la mise en œuvre politique des engagements souscrits et d'assurer leur redevabilité. Ce Partenariat constituera une tribune ouverte à la diversité et offrira un forum d'échange de savoir, ainsi que de revue régulière des progrès accomplis ;
- b) convenir, d'ici à juin 2012, des dispositions pratiques et légères concernant ce Partenariat Mondial, y compris sa composition et ses opportunités de mobilisation ministérielle régulière. Celui-ci viendra en complément, et sera entrepris en conjonction, du travail d'autres forums ;
- c) appeler le Groupe de Travail pour l'efficacité de l'aide (GT-EFF) à réunir les représentants de tous les pays et acteurs qui adhèrent à ce document, pour aboutir à un accord sur les arrangements pratiques du Partenariat Mondial – et les indicateurs et canaux par lesquels

le suivi et la redevabilité à l'échelle mondiale seront soutenus – en préparation à la fin du GT-EFF et de ses structures associées en juin 2012 ;

- d) inviter l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques et le Programme des Nations Unies pour le développement à soutenir le fonctionnement efficace du Partenariat Mondial, sur la base de leur coopération jusqu'à ce jour, de leurs mandats respectifs et de leurs domaines d'avantages comparatifs.